

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2729

présenté par

Mme Belluco, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Balage El Mariky, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, Mme Garin,
M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu et M. Lahais

à l'amendement n° 2599 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 15 TER

Supprimer les alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de ce sous-amendement est d'éviter un moratoire de fait sur les ZFE, puisque l'absence affiché de contrôle et de sanction permettra pendant encore 18 mois de ne pas mettre en œuvre réellement les ZFE.

Plus de 40 000 personnes meurent chaque année de la pollution de l'air. Le *statut quo* n'est pas acceptable ; seul l'accompagnement dans la mise en place des ZFE l'est.